

DIAGNOSTIC

Les structures de niveau 2 en Poitou-Charentes Enfants et Adolescents

Vous serez éventuellement redirigé vers une antenne locale de ces différents établissements.

DEUX-SÈVRES 79

PCO DEUX-SÈVRES - RE.COL.TE - CAMSP Niort
Tél. 05 49 09 79 60

RE.COL.TE CH Niort
Tél. 05 49 78 38 10

CMP Niort
Tél. 05 49 78 38 10

CMP de Thouars
Tél. 05 49 67 25 70

CMP de Bressuire
Tél. 05 49 74 06 68

CMPP Niort
Tél. 05 49 79 23 29

CHARENTE-MARITIME 17

PCO Charente-Maritime
Tél. 0 801 900 717

RE.COL.TE NORD La Rochelle
Tél. 05 46 45 69 72

RE.COL.TE SUD Saintes
Tél. 05 46 95 16 59

CMP-E - La Rochelle
Tél. 05 46 45 60 30

CAMPE Saintes
Tél. 05 46 95 10 40

CMPP La Rochelle
Tél. 05 46 41 87 24

CDAA 17
Tél. 05 46 03 44 90

VIENNE 86

RE.COL.TE Loudun
Tél. 05 49 98 32 91

RE.COL.TE Migné-Auxances
Tél. 05 49 59 69 89

CMP CESAM Poitiers
Tél. 05 49 88 98 98

PCO - VIENNE - CAMSP Migné-Auxances
Tél. 05 49 59 69 86

CMPP Migné-Auxances
Tél. 05 49 59 69 89

CHARENTE 16

PCO Charente
Tél. 05 17 00 82 48

CAMSP - RE.COL.TE Soyaux
Tél. 05 45 95 66 11

CMP Centre Hospitalier Camille Claudel Angoulême
Tél. 05 45 67 59 59

CMPP Angoulême
Tél. 05 45 91 93 40

**VOUS AVEZ BESOIN DE RESSOURCES
concernant le TSA et les TND ?**

Centre de documentation et Matériathèque
Ouvert gratuitement à tous publics

Site Internet : annuaire, ressources documentaires
téléchargeables, formations, événements...

www.cra-pc.fr

Retrouvez-nous sur  @CRAPoitouCharentes

**CRA POITOU-CHARENTES
CENTRE HOSPITALIER LABORIT**
Tél. 05 49 44 57 59 - Mail : secretariat-cra@ch-poitiers.fr
370 avenue Jacques Cœur CS 10587 - Entrée 29
86021 Poitiers cedex



**INSTITUT
FÉDÉRATIF DU
DÉVELOPPEMENT**



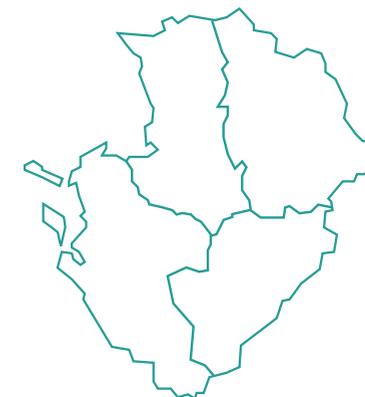
CRA
CENTRE RESSOURCES AUTISME
& TROUBLES APPARENTÉS
POITOU-CHARENTES

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

en **3** niveaux
en Poitou-Charentes

Repérer et diagnostiquer

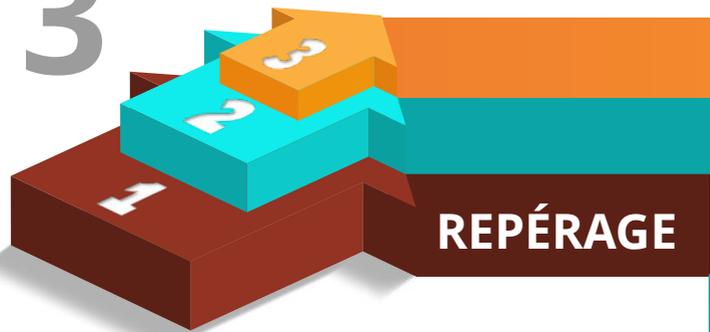
Organisation du dispositif



**CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit**
Pôle Universitaire de Psychiatrie
de l'Enfant et de l'Adolescent



3 niveaux en Poitou-Charentes



Les parents et les professionnels de niveau 1 contribuent au repérage des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Qui sont les acteurs de niveau 1 ?

- professionnels de la petite enfance,
- professionnels de l'éducation nationale,
- médecin qui suit l'enfant,
- médecin scolaire ou en PMI,
- psychologues,
- structures de soin et d'accompagnement
- autres professionnels de santé.



Vous vous interrogez sur un possible TSA pour vous-même, votre enfant, un patient ou un enfant que vous accompagnez.

Vous pouvez vous adresser à une structure de niveau 2 pour un diagnostic.

DIAGNOSTIC

Toute demande de diagnostic doit être adressée à une structure de niveau 2.

Ces équipes pluridisciplinaires sont en mesure de répondre à la majorité des demandes de diagnostic des troubles du neurodéveloppement (TND) dont fait partie le (TSA)

L'orientation vers les acteurs de niveau 2 s'effectue en fonction de l'âge :

0-6 ans

- Dispositif RE.COL.TE
- Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Plate forme de Coordination et d'Orientation (PCO)
- Médecin spécialisé



7-12 ans

- Plate forme de Coordination et d'Orientation (PCO)
- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou Institut Médico-Educatif (IME) *
- Médecin spécialisé



12-18 ans

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou Institut Médico-Educatif (IME) *
- Médecin spécialisé



+18 ans

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre Diagnostic Autisme Adulte (CDAA)
- Médecin spécialisé



* Si l'enfant est déjà pris en charge

DIAGNOSTIC COMPLEXE

Si après évaluation la situation demeure complexe, la structure de niveau 2 oriente la famille vers le niveau 3.

0-18 ans



05 49 44 57 59

Centre Ressources Autisme Poitou-Charentes

+18 ans



05 49 78 38 46

Centre Expertise Autisme Adultes - CEAA

Les structures de niveau 3 peuvent intervenir de 2 façons :

- réaliser la démarche diagnostique dans un travail conjoint avec les structures de niveau 2,
- apporter un appui au diagnostic auprès des structures de niveau 2.

Quels sont les principaux critères pour établir le niveau de complexité d'une situation ?

- diagnostic différentiel complexe,
- comorbidités importantes,
- désaccord entre professionnels de niveau 2,
- recherche d'un deuxième avis.

